2016/33

Envoyé en préfecture le 26/05/2016
Reçu en préfecture le 26/05/2016
Affiché le 26/05/16
ID : 060-216002303-20160513-DE_2016_33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FERRIERES
Vendredi 13 Mai 2016 – 19 heures

Par suite d'une convocation en date du 05 Mai 2016, les membres composant le conseil municipal de Ferrières se sont réunis en mairie, le 13 Mai 2016, à 19 heures, sous la Présidence de Monsieur Pascal BAUDOIN, Maire

Sont présents : Pascal BAUDOIN, Valérie DAUCHY, Mauricette BIGOT, José DE LA LLAVE, Xavier THIEBAULT, Thibault LECLERCQ
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents : Christophe BATICLE, Jonathan WAGNER

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil
Madame Mauricette BIGOT est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Prix et durée des concessions de case au columbarium

Suite à une nouvelle réglementation, Monsieur le Maire explique qu'actuellement une concession de case au columbarium est au prix de 300€ pour une durée de 60 ans.
La durée de 60 ans n'est pas règlementaire. Il propose de fixer une nouvelle durée et un nouveau tarif.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

-FIXE le tarif d'une concession de case au columbarium au prix de 400€ pour une durée de 50 ans

-DIT que le règlement intérieur pour le columbarium sera mis à jour

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er juin 2016.

Pour extrait copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Fait à Ferrières, le 26 Mai 2016,
Le Maire,
Pascal BAUDOIN

MAIRIE DE FERRIERES
60420